

**Etaient présents à cette réunion :**

Salariés

Romain Baret – SAMPL CGT

Jérôme Savy – SFA CGT

Employeurs

Coline Bouvarel – Fédération des arts de la rue

Jérôme Laupies – SMA

Aline Sam-Giao – Les Forces musicales

Etat et collectivités

Ubavka Zaric – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Claire Fillot – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS

Annabel Fay – Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant

---

Synthèse des sujets abordés : p.2

Détail des échanges : p.3

---

## SYNTHESE DES SUJETS ABORDES

- Rappel des missions dévolues au groupe de travail

Ce groupe a vocation à traiter des thèmes suivants :

- Protocole sanitaire
- Protocole sécuritaire
- Règles d'occupation de l'espace public

Il doit interroger tout à la fois l'interprétation des règles, peut alerter les pouvoirs public sur leur application et peut être moteur de préconisations en la matière.

Le comité de pilotage a insisté sur la nécessité de prendre en compte dans le traitement de ces thèmes tout à la fois les questions d'accueil du public et celles relatives à la sécurité des salariés. Le comité de pilotage invite également le groupe à identifier les effets financiers de ces protocoles sur les activités.

- Missions identifiées par le groupe de travail

- Identifier les problèmes posés par chacun des protocoles (sanitaires / sécuritaires / occupation de l'espace public) tant à l'endroit du public que des personnels
- Identifier les effets financiers de la mise en application de ces protocoles sur le secteur et sur l'activité artistique et culturelle
- Elaborer des préconisations susceptibles d'améliorer la gestion du contexte sanitaire et sécuritaire
- Sensibiliser les décideurs publics aux problèmes traversés par le secteur dans l'application de ces protocoles

- Elaboration des principes d'organisation du groupe

Le groupe décide de mettre en place un document collaboratif qui permettra à chacune des organisations représentées de lister les problèmes rencontrés dans l'application des protocoles et d'identifier les effets financiers de ces nouvelles règles sur le secteur.

Cette liste sera discutée lors de la prochaine réunion du groupe. Elle permettra :

- De dresser la liste des thèmes à traiter dans le groupe
- D'interpeler le personnel de la préfecture sur les points listés

- Prochaine réunion du groupe

La prochaine réunion aura lieu le mardi 25 janvier 2022 à 17h. Elle s'organisera en deux temps :

- 17h-18h : temps d'échange interne au groupe à partir du document partagé
- 18h-19h : temps d'échange avec les représentants de la préfecture (voir liste des personnes présentes dans le détail des échanges, p.8).

## DETAIL DES ECHANGES

### Rappel des missions dévolues au groupe de travail

**Marjorie Glas** débute la réunion en rappelant quelles missions ont été dévolues au groupe de travail. Ce groupe a vocation à traiter des thèmes suivants :

- Protocole sanitaire
- Protocole sécuritaire
- Règles d'occupation de l'espace public

Il doit interroger tout à la fois l'interprétation des règles, peut alerter les pouvoirs public sur leur application et peut être moteur de préconisations en la matière.

Le comité de pilotage a insisté sur la nécessité de prendre en compte dans le traitement de ces thèmes tout à la fois les questions d'accueil du public et celles relatives à la sécurité des salariés. Le comité de pilotage invite également le groupe à identifier les effets financiers de ces protocoles sur les activités.

Le groupe va devoir statuer sur son mode d'organisation : il peut être un pôle de vigilance, qui aura vocation à se réunir en cas d'urgence mais peut également établir des préconisations à l'usage des pouvoirs publics.

Marjorie Glas rappelle ensuite que les groupes de travail s'organisent de manière autonome. Ils doivent se réunir au minimum tous les 3 mois et au maximum une fois par mois. L'ordre du jour des réunions doit être défini collectivement. Les réunions sont animées par Marjorie qui établit un compte-rendu qui doit être validé par les membres du groupe. Outre ces relevés de conclusions, le groupe peut décider de rendre compte de ses travaux sous d'autres formats. Les travaux sont diffusés par plusieurs canaux :

- A la DGCA et au CNPS via le comité des COREPS qui se réunira tous les 3 à 4 mois
- Au CLTC par la DRAC
- Au sein des différentes organisations représentées

Le site internet et la newsletter du COREPS sont des outils privilégiés de transmission de l'information.

Marjorie Glas précise enfin que ce groupe a été imaginé pour une durée déterminée. Mais il est possible qu'il soit pérennisé.

### Tour de table

**Romain Baret (SAMPL CGT)** est musicien et représente le SAMPL CGT. Il attend du COREPS un espace d'échanges libres entre salariés et employeurs, l'objectif étant notamment de se mettre d'accord sur la façon d'appliquer les protocoles.

**Coline Bouvarel (fédération des arts de la rue)** est directrice d'une compagnie de théâtre de rue. Elle représente ici la fédération des arts de la rue, qui représente en région près de 60 adhérents, structures et individus. La fédération souhaite défendre les spécificités du secteur, qui regroupe par ailleurs des disciplines très différentes. Elle explique qu'une des spécificités du travail en espace public réside dans le fait que le public qui n'y est pas nécessairement convoqué ou n'est pas habitué.

La fédération travaille actuellement à un état des lieux du secteur, qui a été fortement impacté par l'accumulation de nouvelles normes (sécuritaire, sanitaire). Elle rappelle que les règles édictées quant à l'occupation de l'espace public diffèrent selon les lieux et les préfetures, ce qui rend l'anticipation difficile. Elle insiste également sur l'augmentation des budgets dédiés à la sécurité ou aux protocoles : ces budgets sont aujourd'hui évalués à la même part que l'artistique. Elle rappelle, face à ces difficultés, la démobilitation de certains maires qui portaient des événements. Les difficultés à jouer en plein air sont paradoxales dans la mesure où ces événements ont eu un succès important auprès du public. Elle déplore enfin le risque d'uniformisation des projets artistiques que fait encourir la généralisation des normes de sécurité (absence de déambulation par exemple).

**Aline Sam-Giao (LFM)** est directrice générale de l'Auditorium de Lyon et présidente des Forces musicales. Cette organisation d'employeurs réunit 50 adhérents au national et 6 en AURA, soit un petit nombre de structures. Pour autant, cette organisation est la 2<sup>e</sup> en termes de masse salariale. Une partie importante des adhérents sont producteurs voire diffuseurs et se confrontent aux difficultés actuelles d'accueil du public et de protection des salariés. Il a manqué selon elle depuis mars 2020 d'un endroit où l'on peut partager l'information et les difficultés rencontrées et trouver des solutions ensemble. Il est nécessaire d'avoir un espace réunissant employeurs, employés, collectivités et Etat pour partager une vision des choses. Il lui paraît important que ce groupe puisse être activé en urgence lorsqu'il faut trouver des solutions. Mais il ne peut pas seulement être un espace d'alerte, il doit également préconiser pour faciliter les choses à l'avenir. Elle explique être en train de faire le tour des adhérents en AURA pour recenser les annulations, identifier les impacts budgétaires et les raisons de ces annulations (éducation nationale, impossibilité de mettre en place les protocoles, etc...).

**Jérôme Savy (SFA CGT)** est comédien et musicien, il représente ici le SFA CGT. Les sujets identifiés jusqu'ici l'intéressent, notamment celui de l'occupation de l'espace public, qui semble ne plus appartenir au public. Il propose par ailleurs que les prises de parole soient minutées dans le groupe afin de permettre à chacun de s'exprimer de manière égale.

**Jérôme Laupies (SMA)** est directeur de Mediatone et représente ici le SMA. Le SMA est une organisation d'employeurs dont les adhérents sont des associations pour 75%. Il regroupe des entreprises de production de spectacle, des centres de formation, des radios, des réseaux et fédérations, des producteurs de tournée. La question de l'occupation de l'espace public est un sujet abordé depuis longtemps notamment dans les festivals. La circulaire Collomb est un problème également régulièrement abordé. Il dénonce le manque de visibilité des mesures qui sont prises, les difficultés de compréhension des différences de réglementation entre les ERP et l'espace public, les changements nombreux concernant la tenue de buvettes. L'interdiction des concerts debout a enfin été un coup dur pour le secteur à peine un mois après le rétablissement des jauges pleines. Il constate une baisse globale de 30% de la fréquentation des concerts de musiques actuelles. Toujours concernant les protocoles, il appelle à prendre en compte ceux dédiés à la prévention des risques (violences faites aux femmes, prévention alcool et drogues) et à l'éco-responsabilité.

**Claire Fillot (Région AURA)** se félicite de l'existence de cet espace d'échange. Le secteur des musiques actuelles, dont elle a la charge, a été particulièrement touché par les crises sécuritaires et sanitaires. Elle est par ailleurs preneuse de retours sur la territorialisation des prises de décisions et des interprétations des textes et souhaite échanger avec les acteurs culturels sur les protocoles et leur application.

**Ubavka Zaric (DRAC AURA)** félicite le secteur artistique de parvenir à démêler les informations contenues dans les différents protocoles et d'arriver à maintenir des activités artistiques malgré le contexte. Ce groupe de travail est nécessaire car il permettra un échange entre acteurs du secteur. Elle rappelle qu'il est parfois difficile de travailler avec les préfetures, et que l'empilement des injonctions ARS, ministère de l'intérieur et ministère de la culture ne facilite pas la tâche. Selon elle, ce groupe doit aussi proposer et faire remonter des informations sur les difficultés de fond pour peser mieux et plus sur les décisions à venir. Les préconisations doivent être relayées dans les différents lieux de concertation pour permettre d'être plus opérationnelles.

Suite à la demande de Jérôme Savy, il est décidé de minuter le temps de parole en le limitant à 5 minutes par intervention.

Faisant suite aux remarques de chacun, Marjorie Glas rappelle avoir organisé en urgence un RDV entre des membres du COREPS et la préfecture au début de l'été. Nous avons désormais un interlocuteur qui doit pouvoir aider à interpréter les textes en vigueur. Il est possible de le mobiliser si besoin.

### Point d'actualité autour des contraintes sanitaires et protocoles en vigueur

**Coline Bouvarel (fédération des arts de la rue)** trouve qu'il est intéressant d'inviter des personnes susceptibles d'être sensibilisées aux problématiques qui touchent le groupe : du personnel de la préfecture pourrait assister à certaines réunions pour mieux comprendre le secteur et entendre ses problématiques propres.

**Aline Sam-Giao (LFM)** considère qu'il est nécessaire d'identifier au préalable les problèmes rencontrés dans l'application du protocole sanitaire, du protocole sécuritaire et dans les règles d'occupation de l'espace public. Il lui paraît essentiel de mettre sur la table les problèmes avant de rencontrer des personnes extérieures. Elle suggère que le groupe aboutisse à une liste des problématiques pour ensuite hiérarchiser et chercher des solutions avec les interlocuteurs invités. Ce travail de mise en liste pourrait se faire lors de la prochaine séance.

**Jérôme Laupies (SMA)** suggère que chaque organisation fasse le tour de ses adhérents en amont, afin de composer une liste exhaustive des problèmes rencontrés.

**Aline Sam-Giao (LFM)** suggère du coup que la prochaine réunion soit organisée rapidement, dans les prochaines semaines. La réunion pourrait se partager en deux temps : une première heure qui permettrait de lister ensemble les problèmes rencontrés et une deuxième heure de rencontre avec des personnes de la préfecture.

**Ubavka Zaric (DRAC)** considère que c'est une bonne idée d'associer quelqu'un de la préfecture à cette réunion, à condition de bien lister les problématiques en amont. Il faudrait peut-être distinguer les problèmes urgents et les problèmes de fond.

**Aline Sam-Giao (LFM)** propose que, pour préparer au mieux la réunion, un drive soit partagé en amont où chaque membre pourra consigner les problèmes auquel ses adhérents se confrontent. Ce drive pourrait comporter 4 parties : Protocole sécuritaire / protocole sanitaire / occupation de l'espace public / protocoles autres (prévention des risques).

**Ubavka Zaric (DRAC)** ajoute que cette réunion permettra non seulement de sensibiliser le personnel de la préfecture aux problèmes rencontrés mais également de l'acculturer aux spécificités du spectacle.

**Jérôme Laupies (SMA)** est très favorable à cette rencontre, qui permettra, il l'espère, de créer un dialogue récurrent avec la préfecture.

**Marjorie Glas** propose donc de mettre en place un drive qui permettra donc de commencer à lister les difficultés. Elle suggère de définir un délai pour le remplir et d'identifier une période propice à l'organisation d'une réunion.

**Aline Sam-Giao (LFM)** suggère que la réunion ait lieu dans trois semaines. Cela signifie que le drive devrait être rempli dans les 15 jours qui viennent.

**Jérôme Laupies (SMA)** s'accorde sur cette temporalité, qui lui paraît juste notamment parce que le pass vaccinal viendra tout juste d'être mis en place.

**Aline Sam-Giao (LFM)** ajoute qu'il faudrait également faire remonter les impacts financiers des mesures sécuritaires et sanitaires qui sont imposées.

**Ubavka Zaric (DRAC)** pense que ces problématiques budgétaires doivent être remontées partout où c'est possible.

**Claire Fillot (Région AURA)** se dit d'accord. La DRAC et la Région ne sont pas seules à devoir tenir compte des effets financiers de la crise et de l'application des protocoles. Il faut que les préfectures en aient conscience.

**Coline Bouvarel (fédération des arts de la rue)** se dit d'accord. Ces questions financières ont des effets assez directs sur la tenue des évènements.

**Aline Sam-Giao (LFM)** propose qu'un point budgétaire soit posé sur chacune des 4 thématiques traitées dans le drive.

**Marjorie Glas** ajoutera donc une colonne relative aux impacts financiers. Il serait également intéressant d'identifier les raisons des annulations actuelles (jauges, cas de covid, etc.), afin de faire des remontées précises.

**Ubavka Zaric** ajoute que, concernant les effets financiers, il serait pertinent d'identifier les montants mais également les dépenses occasionnées (barriérage, personnel pour scanner les pass, etc.).

**Aline sam-Giao (LFM)** considère que cette liste permettra également de clarifier un planning de travail pour le groupe.

**Coline Bouvarel (fédération des arts de la rue)** estime que ces questionnements, autrefois propres à l'espace public, se reportent aujourd'hui également sur les salles. Le public ne comprend plus grand-chose.

**Jérôme Savy (SFA CGT)** insiste sur le fait que vigi-pirate a contribué à désinvestir la rue.

**Claire Fillot (Région)** se dit en désaccord partiel avec ce constat. Les collectivités demandent de plus en plus aux lieux d'investir l'espace public et de proposer du hors les murs. Donc ces questions des règles de l'occupation de l'espace public se posent de plus en plus pour eux.

**Coline Bouvarel (fédération des arts de la rue)** constate en effet cela et indique que la fédération des arts de la rue a été très sollicitée par des lieux pour répondre à ces questions de protocole.

**Jérôme Laupies (SMA)** ajoute qu'aller dans l'espace public offrait la possibilité d'organiser des concerts et donc de faire son métier. Mais lorsque les lieux ont rouvert, ça s'est avéré compliqué en termes de charge de travail. Il aurait presque fallu doubler les équipes pour tout assurer. C'est la santé des salariés qui peut alors être touchée, on en revient aux protocoles de prévention.

**Marjorie Glas** précise que les questions relatives aux conditions de travail, à l'égalité hommes / femmes, etc. doivent être discutées dans le groupe emploi formation. Les violences sexistes et sexuelles y seront également traitées.

**Jérôme Laupies (SMA)** suggère du coup que le groupe se concentre sur le public.

**Coline Bouvarel (fédération des arts de la rue)** fait également remonter l'incompréhension liée aux différences de traitement existant entre territoires mais également entre domaines d'activités : par exemple, les meetings et les cultes ne sont pas touchés par la jauge des 2000 et 5000 personnes.

**Ubavka Zaric (DRAC)** indique que le politique et le culte relèvent du conseil constitutionnel, ce qui explique que le Parlement et le gouvernement n'y ai pas touché.

**Aline Sam-Giao (LFM)** revient sur les difficultés de gestion du pass sanitaire dans les orchestres : il n'est pas obligatoire pour les répétitions, alors qu'il l'est en présence du public. Le pass ne peut être demandé aux musiciens qu'en dernière minute, ce qui amène parfois à une annulation du concert et fait ainsi perdre de précieux temps de répétitions. Des discussions s'organisent entre salariés et employeurs dans chacune des structures pour trouver une solution. La problématique sera la même avec le pass vaccinal. C'est un casse-tête pour les employeurs.

**Romain Baret (SAMPL CGT)** précise que la CGT n'a pas de position nationale sur la question. La CGT est favorable au vaccin mais concernant le contrôle du pass, les négociations et les positions varient d'un lieu à l'autre. Il rappelle que la position des personnes mises en situation de contrôler est très délicate.

**Jérôme Savy (SFA CGT)** ajoute que si la CGT est très favorable au vaccin, elle a des réticences quant au pass vaccinal.

**Aline Sam-Giao (LFM)** pointe les difficultés générées par la situation. Le pass est obligatoire au moment de la confrontation avec le public. Mais comment assurer la sécurité des salariés aux autres moments ? Elle pointe notamment les difficultés pour les musiciens à vent qui ne peuvent pas appliquer les gestes barrières. Tout l'enjeu est de trouver en interne des lignes globalement acceptables qui permettent de protéger les salariés.

**Jérôme Savy (SFA CGT)** demande à qui échoit la responsabilité du contrôle du pass chez les salariés.

**Jérôme Laupies (SMA)** répond que c'est à l'employeur de contrôler les salariés. Les productions accueillies ont la responsabilité de contrôler les personnes qu'ils salarient.

**Aline Sam-Giao (LFM)** précise cependant que les textes stipulent une responsabilité de l'exploitant concernant l'accueil de production. L'exploitant peut le cas échéant se retourner contre les productions, mais il est responsable en premier lieu. Il faudrait demander à la préfecture de déléguer la responsabilité des exploitants sur les structures qui emploient.

**Romain Baret (SAMPL CGT)** se demande comment fait la SNCF pour ne pas contrôler tout le temps ?

**Aline Sam-Giao (LFM)** répond qu'ils ont probablement obtenu une dérogation particulière, à moins qu'ils n'assument de payer une amende forfaitaire. Il faudrait également demander à la préfecture si une telle dérogation (permettant un contrôle aléatoire et non plus systématique) serait possible.

**Jérôme Laupies (SMA)** pense qu'il faudrait également demander à la préfecture d'obtenir les protocoles assez tôt pour les grands événements. On ne sait pas ce qu'il est prévu pour 2022 et il n'y a pas de concertation avec les syndicats.

### Elaboration des principes d'organisation du groupe

D'ici la prochaine réunion, mise à disposition d'un drive pour identifier les problématiques liées à l'application des protocoles. A remplir au plus tard le 23 janvier prochain.

Cette liste permettra de préparer la réunion avec la préfecture et d'identifier les thèmes qui seront ensuite abordés dans le groupe.

### Définition de l'ordre du jour de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le mardi 25 janvier prochain. Elle sera organisée en deux temps :

- 17h-18h : temps entre membres du groupe, consacré à l'élaboration d'une liste de problèmes identifiés et de demandes
- 18h-19h : temps d'échange avec la préfecture. Seront présents :

M. Jean-Daniel MONTET-JOURDRAN, Directeur de Cabinet préfet

Mme Elena DI GENNARO, Directrice de la sécurité et de la protection civile

M. Ernest MOUTOUSSAMY, Chef du Service interministériel de défense et de la protection civile